

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 21 novembre 2016 à 18h00, à la Mairie



Présents : Gisèle JEAN, Didier NIQUET, Alain BERTRAND, Noëlle DI ROSA, Brigitte BONDUELLE, Christophe DUDOGNON, Betty VIELLA, , Jérôme CERISIER, Pierre SURAULT, Cécile CARON

Absents excusés: Jean Pierre ARP, Lesley KOOLMAN

Absents : Grégory BAL, Sébastien GUILLEMAIN,

Secrétaire de séance : Noëlle DI ROSA

Date d'envoi des convocations : **14 novembre 2016.**

Ordre du jour :

- ✓ Bilan de la commission générale et définition des priorités en voirie, entretien des bâtiments communaux
- ✓ Présidentielle
- ✓ Aide sociale du personnel

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 14 novembre 2016 à 18 h 00 est approuvé à l'unanimité

Madame Le Maire demande l'autorisation au conseil municipal d'ajouter plusieurs points à l'ordre du jour :

- ✓ Changement du régisseur titulaire de la Maison du Terroir
- ✓ Subventions aux associations pour la fête du 1er mai 2017
- ✓ Création de poste d'adjoint technique de 1ère classe
- ✓ Création de poste d'agent de maîtrise principal

L'ordre du jour est validé par le conseil municipal

1. BILAN DE LA COMMISSION GÉNÉRALE ET DÉFINITION DES PRIORITÉS EN VOIRIE, ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX

2. PRÉSIDENTIELLES

3. ACTION SOCIALE POUR LE PERSONNEL

Madame le Maire rappelle que l'article 70 de la loi du 19 février 2007 introduit un article qui pose le principe de la mise en œuvre d'une action sociale par les collectivités territoriales au bénéfice de leurs agents.

Dans le respect du principe de la libre administration, la loi confie à chaque collectivité le soin d'en décider le principe, le montant et les modalités d'attribution. Une délibération 54/2010 a été prise en ce sens.

Madame le Maire propose au conseil municipal de faire bénéficier comme les années précédentes les agents de la commune d'un crédit annuel pour un montant maximum de 150 € par agent sous forme de chèques-cadeau "Cadhoc" pour un temps plein.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- accepte le principe de l'aide sociale
- accorde l'attribution de 150 € par agent sous forme de chèques-cadeau "Cadhoc" pour un temps plein et 75 € pour un mi-temps.
- autorise Madame le Maire à commander des chèques-cadeaux "Cadhoc"

4. CHANGEMENT DE REGISSEUR DE LA MAISON DU TERROIR

Vu la délibération 96/2016, du 14 novembre 2016,

Mme Marion RIBARDIERE partant de la collectivité en tant qu'agent, il convient de nommer un nouveau régisseur de recettes pour la Maison d'Art et du Terroir du 16 décembre au 8 janvier 2016 de 15h00 à 18h00

Il est proposé aussi de nommer comme régisseurs :

- Sandrine DELAPLACE, en tant que régisseur titulaire

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide d'ouvrir la Maison d'Art et du Terroir du 16 décembre au 8 janvier 2016
- charge Madame le Maire de recruter le personnel saisonnier
- de nommer le régisseur titulaire ci-dessus nommé.

5. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR LA FÊTE DU 1^{ER} MAI 2017

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention émanant de l'association "La Joyeuse Pédale Lussacoise" pour l'organisation des courses du 1^{er} mai 2017. Ainsi que la demande de la MJC de L'Isle -Jourdain pour le spectacle.

La Joyeuse Pédale Lussacoise	Mairie de Lussac Les Châteaux	900 €
MJC Champ Libre	Grand rue du pont Isle-Jourdain	1000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve ces subventions

6. CREATION DE POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 1ERE CLASSE

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Madame Le Maire propose au Conseil Municipal:

- la création d'un emploi d'adjoint technique de 1ère classe à temps complet : 35 heures hebdomadaires

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, après avis du Comité Technique émis dans sa séance du 16 septembre 2016

- DECIDE la création, à compter du, d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique de 1ère classe
- PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

7. CREATION DE POSTE D'AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Madame Le Maire propose au Conseil Municipal :

- la création d'un emploi d'agent de maitrise principal à temps complet : 35 heures hebdomadaires

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, après avis du Comité Technique émis dans sa séance du 16 septembre 2016

- DECIDE la création, à compter du, d'un emploi permanent à temps complet d'agent de maitrise principal, la suppression d'un emploi d'agent de maitrise à temps complet
- PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

8. PRÉSENTATION DU VVS

INFORMATIONS DIVERSES

➤ ECOLE

Nombre d'élèves :

Projets et coûts :

➤ COMMISSIONS

- Ecole :

- Actu :

- Sentiers : le 30 novembre

- Artisans et commerçants : 2 décembre à 19h30

- Associations et vie culturelle : le 17 à 10 h, bilan du festival, propositions, calendrier des associations

➤ NOËL ET VOEUX DU 7 JANVIER

16 h : galettes

➤ PERSONNELS

- Evaluation :
- Fiches de postes :

Fin du conseil à

Prochain conseil le 19 décembre à 18h